
Rapport annuel de performance de l'établissement

2022

Préambule

Définition du rapport annuel de performance d'établissement

En application de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) doivent rendre compte de leur stratégie et de leurs objectifs pour répondre aux missions de service public qui leur sont confiées :

- d'une part au moment de l'élaboration du budget initial, en lui annexant un *projet annuel de performance d'établissement* (PAPET), tel que défini par les articles R719-52 et R719-55 du code de l'éducation,
- d'autre part au moment du compte-financier, en lui annexant un *rapport annuel de performance d'établissement* (RAPET), miroir du PAPET et défini à l'article R719-101 du code de l'éducation.

Le rapport annuel de performance de l'établissement (RAPET) dresse le bilan des actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs identifiés dans le cadre du volet spécifique d'établissement et repris annuellement dans le projet annuel de performance de l'établissement (PAPET). Le RAPET porte les données de réalisation des indicateurs de performance qui s'y rattachent.

Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés

Outre les attributions des EPSCP définies par le code de l'éducation, l'article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay énonce les missions spécifiques qui incombent à l'établissement.

Article 3 du décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié

L'école prépare, par une formation scientifique et culturelle de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire et dans les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi qu'à l'enseignement secondaire et, plus généralement, au service des administrations de l'État et des collectivités territoriales, de leurs établissements publics ou des entreprises.

Des étudiants se destinant notamment aux différents métiers de l'enseignement et de la recherche bénéficient également de ses formations.

Elle exerce ses missions principalement dans les disciplines technologiques, scientifiques, de gestion et des sciences sociales.

Elle assure la préparation de diplômes nationaux par délégation et au nom de l'université Paris-Saclay ainsi que la délivrance de diplômes spécifiques, dont le diplôme de l'École normale supérieure Paris-Saclay valant grade de master, dans le respect de l'article 5 des statuts de l'université Paris-Saclay. Elle peut délivrer des diplômes propres. Elle peut préparer à des concours des fonctions publiques.

Elle conduit des activités de formation continue.

Elle définit et met en œuvre une politique de recherche scientifique et technologique qu'elle valorise par ses publications, ses productions scientifiques et pédagogiques, ses brevets et licences d'exploitation. Elle promeut la création et le soutien de jeunes entreprises innovantes.

Elle collabore avec des organismes de recherche ou d'enseignement supérieur français ou étrangers dans une perspective multidisciplinaire et internationale.

Elle facilite les poursuites d'études de ses diplômés, notamment en doctorat.

École de la fonction publique intensive en recherche, l'ENS Paris-Saclay a comme finalité première d'assurer une formation pré-doctorale préparant aux métiers de chercheurs, d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ainsi qu'à l'ensemble des métiers de la sphère publique et du secteur privé requérant une très haute expertise scientifique. Pour cela, elle s'appuie notamment sur des laboratoires de recherche hébergés dans ses murs et pour la plupart en cotutelle avec des organismes nationaux de recherche.

Pour réaliser ses missions, l'École est financée au titre de deux programmes issus des lois de finance, qui relèvent du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- le programme 150, « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- le *programme 231*, « Vie étudiante ».

Contrat quinquennal 2020–2025¹

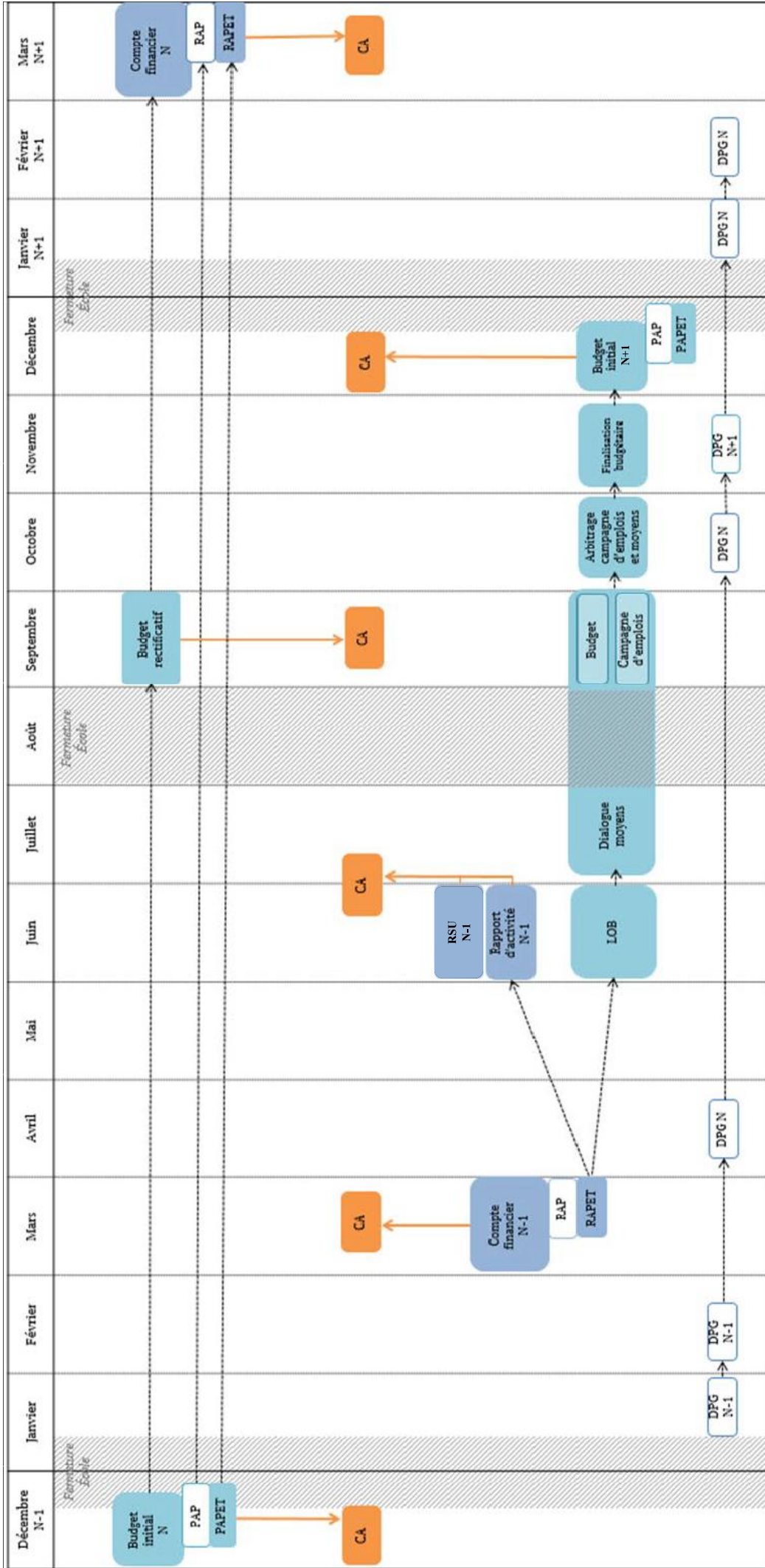
En 2020, l'École a élaboré son contrat quinquennal avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, volet spécifique du contrat de l'Université Paris-Saclay. Le contrat énonce les axes stratégiques et objectifs prioritaires que l'École s'engage à mettre en œuvre au cours des cinq ans à venir :

- axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay,
- axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay,
- axe 3. Étendre et intensifier la recherche,
- axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers.

Enfin, projet et rapport annuels de performance d'établissement s'inscrivent dans une démarche de transparence quant à l'utilisation des moyens de l'École, conjointement avec la lettre d'orientation budgétaire, les dialogues menés avec les entités au moment de la campagne d'emplois, le bilan social et le rapport d'activité. Cette démarche globale est présentée dans le calendrier ci-après.

Pour faciliter la lecture du RAPET et sa fluidité, l'utilisation du masculin est appliquée quand il n'est pas possible d'utiliser un nom épicène.

¹ Suite à la crise sanitaire, la circulaire de la DGESIP du 14 avril 2021 a prolongé d'une année, jusqu'au 31 décembre 2025, le calendrier contractuel de la vague E dont dépend l'ENS Paris-Saclay.



CA: conseil d'administration
 DPG : document prévisionnel de gestion
 LOB : lettre d'orientation budgétaire
 PAP : projet annuel de performance
 PAPER : projet annuel de performance
 RAS : rapport annuel de performance
 RASU : rapport annuel de performance
 RSU: rapport social unique



Sommaire

Préambule	2
Définition du rapport annuel de performance d'établissement	2
Missions de l'ENS Paris-Saclay et financements publics associés	2
Contrat quinquennal 2020–2025	3
Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay	7
Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université	7
Action 1.1.1. Mettre en œuvre la Graduate School des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)	7
Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives	8
Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement	9
Action 1.2.2. Élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation des entités	9
Action 1.2.3. Optimiser l'occupation du bâtiment	9
Action 1.2.3. Piloter les installations techniques du bâtiment, maîtriser la consommation d'énergie et poursuivre le bilan énergétique	10
Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres	10
Action 1.3.1. Développer le mécénat	11
Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels	11
Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue	12
Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment	12
Action 1.3.5. Valoriser les données du bâtiment	12
<i>Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)</i>	13
Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay	14
Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens	14
Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche	14
Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés	14
<i>Indicateur. Participation des chercheurs à la formation</i>	15
Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat	16
Action 2.2.1. Déployer les financements du programme PhD Track	16
Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat	17
<i>Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves</i>	18
Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national	19
<i>Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens</i>	19
Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay	20
Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire	20
Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves	21
<i>Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves</i>	21
Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants	22
<i>Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants</i>	23
<i>Indicateur. Synthèse des recrutements ENS</i>	23
Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation	24
Action 2.4.1. Poursuivre l'encouragement de la mobilité internationale des normaliens	24
Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l'international »	24
<i>Indicateur. Mobilité internationale des normaliens</i>	25
Axe 3. Étendre et intensifier la recherche	26
Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche	26
Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École	26
<i>Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay</i>	27
Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche	28
Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)	28
Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques	28
<i>Indicateur. Taux d'endorecrutement</i>	29
Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation	30
Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche	30
Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux	30
Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers	31
Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens	31
Action 4.1.1. Déployer des parcours de recherche thématique	31
<i>Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique"</i>	32
Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme	32
Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle	32
Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École	33
Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante	33
Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante	33
Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens	33

Action 4.2.4. Déployer le plan d'actions développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay.....	34
Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée.....	35
Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante.....	35
Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative.....	35
<i>Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement.....</i>	<i>36</i>
Annexe : Liste des structures de recherche.....	37

Axe 1. Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay

Objectif 1.1. Articuler mission spécifique de l'ENS et intégration institutionnelle au sein de l'Université

Action 1.1.1. Mettre en œuvre la Graduate School des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur (MRES)

Depuis 2020, l'Université Paris-Saclay est structurée en 17 écoles graduées appelées *Graduate Schools* et 1 Institut. L'ENS Paris-Saclay contribue à 10 des *Graduate Schools* disciplinaires ainsi qu'à l'Institut. L'École a porté le projet d'une école graduée transversale aux disciplines et aux thématiques, définie comme un cadre de coordination, de formation et de recherche, dédié aux étudiants se projetant vers des études longues, intensives en recherche et visant une professionnalisation vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Cette *Graduate School*, intitulée « Métiers de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur » (MRES), est multi-opérée et coordonnée par l'ENS Paris-Saclay qui met à la disposition de la *Graduate School* ses structures opérationnelles et qui en héberge le personnel support. L'équipe de direction et le conseil de pilotage de la *Graduate School* MRES ont été mis en place en 2021. Le directeur et plusieurs membres du conseil sont des personnels de l'ENS Paris-Saclay.

La *Graduate school* MRES est intimement liée aux missions de l'École puisqu'elle fédère des actions menées par l'ensemble des établissements et composantes de l'Université visant à former des chercheurs, des enseignants-chercheurs et des enseignants des classes post-bacs. L'ENS Paris-Saclay joue un rôle central dans la formation pré-doctorale de par sa mission nationale, partagée avec les trois autres écoles normales supérieures, accompagnant les meilleurs étudiants vers des carrières académiques. Cela se traduit par un modèle pédagogique basé sur une intrication très forte entre la formation et la recherche. Dans ce contexte, la taille, l'organisation et la pluridisciplinarité de l'ENS Paris-Saclay lui permettent de mettre en place avec réactivité des expérimentations innovantes et des projets transversaux qui peuvent ensuite diffuser dans l'Université par le biais de la *Graduate School* MRES. À titre d'exemple, le diplôme ARTeQ (Année de Recherche en Technologies Quantiques) a été créé en 2020 conjointement par l'ENS Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay, sous l'impulsion de la *Graduate School* MRES, sur le modèle de l'année ARIA (Année de Recherche en Intelligence Artificielle) qui existait déjà à l'École. Dans la continuité, le diplôme ARRC (Année de Recherche en Recherche-Création), qui avait été lancé à l'École en 2021-2022, a été porté à l'échelle de l'Université en 2022, pour devenir un diplôme inter-établissement Université Paris-Saclay - École normale supérieure Paris-Saclay, permettant d'en accroître la visibilité. La première rentrée sous ce format a eu lieu en septembre 2022.

La *Graduate School* MRES a organisé en 2022 le premier « congrès junior » pluridisciplinaire, qui s'est tenu à l'ENS Paris-Saclay. Cet événement permet aux étudiants (de la 3^e année de la licence à la 2^e année de master ou équivalent) de l'ensemble de l'Université de présenter leurs travaux menés dans le cadre des différentes immersions « recherche ». Le congrès a regroupé plus de 120 équipes et ce nombre devrait augmenter pour l'édition 2023. À l'issue du congrès, les meilleures équipes d'étudiants ont été coachées par des journalistes scientifiques de l'Université Paris-Saclay pour écrire des articles de vulgarisation sur leurs travaux de recherche et un premier numéro du « Journal junior » de la *Graduate School* rassemblant ces articles sera publié début 2023. L'ENS Paris-Saclay était en charge depuis plusieurs années du pilotage du parcours de formation doctorale transverse « Enseigner dans le supérieur » de l'Université Paris-Saclay. Le pilotage de ce parcours pour l'ensemble de l'Université est maintenant confié à la *Graduate School* MRES et une version refondue a été lancée, avec la possibilité dès la fin de l'année universitaire 2022-2023 d'obtenir un label « Enseigner dans le supérieur » qui permettra de valoriser les formations suivies dans la future carrière professionnelle des doctorants.

La *Graduate School* MRES est également en charge pour l'Université du programme FAIR (Former, Apprendre et

Innové par la Recherche) financé à hauteur de 18 M€ sur 8 ans par le programme SFRI (structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence) du PIA3 (programme d'investissements d'avenir). Ce programme a pour objectif de structurer la formation par la recherche de manière globale au niveau du site afin de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de l'Université. L'assistante en charge des aspects administratifs du projet est également hébergée à l'ENS Paris-Saclay. Dans le cadre du projet SFRI, un travail d'envergure est mené sur la formation à et par la recherche. Dans cette action très structurante pour l'Université (définie comme intensive en recherche), l'objectif est de se pencher sur la formation à et par la recherche à tous les niveaux (de la licence au doctorat) afin de mener une réflexion prospective sur les particularités, les enjeux et les grandes transformations sur cette question. Le travail a débuté mi-2022 au sein de la *Graduate school* et va prendre son rythme de croisière en 2023. L'ENS Paris-Saclay sera au cœur de cette réflexion puisque de nombreux membres de son corps académique seront impliqués dans le groupe de travail qui est piloté par un professeur des universités de l'École.

Objectif 1.2. Optimiser l'utilisation des ressources de l'établissement au service des missions et des initiatives

L'École doit assurer au meilleur niveau les missions qui lui sont dévolues, développer de nouveaux projets, définir un périmètre optimal de ses activités et établir un modèle soutenable et optimisé de ses ressources.

Caractérisation de l'établissement

AE, CP et solde budgétaire										
Dépenses							Recettes globalisées			
	AE			CP			RE			
	2021	2022	Δ=22-21	2021	2022	Δ=22-21	2021	2022	Δ=22-21	
Personnel	69,7 M€	72,5 M€	2,9 M€	69,7 M€	72,5 M€	2,9 M€	85,6 M€	87,2 M€	1,6 M€	SCSP
Fonctionnement	16,1 M€	18,6 M€	2,6 M€	17,6 M€	19,6 M€	2,0 M€	2,5 M€	4,3 M€	1,8 M€	Autres financements de l'État et publics
Investissement	2,6 M€	3,0 M€	0,4 M€	3,8 M€	3,0 M€	-0,7 M€	6,8 M€	6,7 M€	-0,1 M€	Autres recettes propres
Total	88,3 M€	94,2 M€	5,8 M€	91,0 M€	95,2 M€	4,1 M€	94,9 M€	98,2 M€	3,3 M€	Total
Solde budgétaire : excédent				3,9 M€	3,0 M€					Solde budgétaire : déficit

SCSP : subvention pour charges de service public

Effectifs par statuts et filière (au 31/12/2022) hors élèves normaux		ETP	Personnes physiques
Personnels enseignants*	Titulaires	148	149
	Non titulaires	150	154
		298	303
BIATSS	Titulaires	111	112
	Non titulaires	107	109
		219	221
Total		516	524

* Personnels enseignants : enseignants et enseignants-chercheurs titulaires ainsi que doctorants, ATER, lecteurs, professeurs associés, professeurs invités et chercheurs contractuels, hors apprentis.

ETP normaux au 31/12/2022	902
---------------------------	-----

Action 1.2.1. Réorienter la politique d'investissement scientifique à la sortie du déménagement

En vue d'assurer la continuité et le développement de l'activité scientifique sur le campus de Gif-sur-Yvette et de soutenir une nouvelle dynamique, l'École s'est dotée, en 2015, d'une stratégie d'investissement pluriannuelle ambitieuse à travers le fonds stratégique mutualisé *Foster* et elle a investi des montants importants sur ses fonds propres (4,3 M€). La charge d'amortissement associée (qui valorise l'usure des biens immobilisés ou leur obsolescence au fil des années) pèse désormais sur l'équilibre budgétaire mais permet, en contrepartie, de maintenir une capacité d'autofinancement pour l'avenir.

Depuis 2021, la politique pluriannuelle d'investissement (PPI) s'appuie notamment sur les besoins exprimés lors du dialogue annuel de gestion entre la présidence et les entités, avec une incitation au co-financement et une approche globale, prenant en compte le coût de fonctionnement et de maintenance des équipements ainsi que les besoins en ressources humaines et les travaux pour l'installation. Par exemple, un laser a été co-financé en 2022 dans ce cadre (0.1M€).

Les équipements scientifiques et les plateformes expérimentales, que ce soit pour les activités de recherche et de formation, ont vocation à être partagés au sein de l'établissement et avec les partenaires. L'état des lieux des équipements scientifiques, avec des préconisations sur les modes de valorisation possibles, initié en 2022 doit être poursuivi et le modèle économique de contribution aux dépenses de fonctionnement et de maintenance établi.

Action 1.2.2. Élaborer un nouveau mode de calcul de la dotation des entités

Le modèle de dotation des départements et des unités de recherche a été revu en 2021 à l'occasion du changement de campus et dans le contexte de la création de l'Université Paris-Saclay. Cette dotation est *a priori* constante d'ici la fin du contrat.

La dotation de fonctionnement des départements (0,3 M€) est complétée par une enveloppe d'investissement contenue (0,1 M€) suite aux investissements importants réalisés au moment de l'installation (0,7 M€). Cette enveloppe a été arbitrée en deux temps : une partie suite aux besoins exprimés lors du dialogue de gestion mené fin 2021 et le solde mi-2022 afin de pouvoir prendre en compte des pannes de matériel en cours d'année. Des équipements pour la formation sont également financés dans le cadre d'appels à projet de l'Université Paris-Saclay (4 projets sélectionnés en 2022, pour un montant total de 0,1 M€).

La dotation pour la recherche (0,6 M€) comporte en plus de la dotation de chaque unité un fonds d'intervention (0,1 M€) afin de couvrir en cours d'exercice des dépenses imprévues. En sus, dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, l'École a co-financé en 2022 des équipements (*cf.* Action 1.2.1. concernant la politique d'investissement scientifique (0,4 M€)).

Des dépenses directes pour la formation et la recherche (photocopies, reprographie, divers logiciels et téléphonique) sont dorénavant mutualisées et ne pèsent plus sur la dotation des départements et des unités de recherche.

Action 1.2.3. Optimiser l'occupation du bâtiment

De la programmation du bâtiment (en 2012-2014) et des prévisions d'évolution des entités ont découlé les affectations des locaux aux différentes activités de l'École au moment du transfert de l'établissement (en 2020). L'établissement, s'il souhaite poursuivre son développement et soutenir de nouveaux projets, doit se mettre en capacité de redéployer les espaces dont il dispose.

Un pilote de l'outil de réservation des espaces et de gestion des emplois du temps est en cours de déploiement dans plusieurs départements. Grâce au système d'information immobilier qui en cours de déploiement, le recensement des affectations de locaux, qui a été fait fin 2021, est en train d'être complété par une évaluation de l'occupation des espaces (salles d'enseignement, bureaux et locaux expérimentaux). Si nécessaire, ceci

permettra de mettre en œuvre des mécanismes de réaffectation ou l'accueil de nouvelles activités.

Action 1.2.3. Piloter les installations techniques du bâtiment, maîtriser la consommation d'énergie et poursuivre le bilan énergétique

L'emménagement sur le nouveau campus s'est déroulé entre janvier et septembre 2020, dans un bâtiment qui était encore en cours d'achèvement, et a été perturbé par la pandémie de Covid. L'année 2021 a également été perturbée par la crise sanitaire et le bâtiment était toujours en phase de rodage. L'exercice 2022 est le premier avec un fonctionnement « normal » du bâtiment, que ce soit pour les activités de recherche ou de formation. La maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance du bâtiment est un enjeu important qui a été renforcé avec l'augmentation du coût de l'énergie et a donné lieu à l'ajout de l'action « Piloter les installations techniques du bâtiment, maîtriser la consommation d'énergie et poursuivre le bilan énergétique » inscrite au Projet annuel de performance 2023.

Le système d'information immobilier, en cours de construction et pour lequel un financement a été obtenu en 2021 et 2022 dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG), doit assurer la transition entre la construction en mode BIM et à la fois :

- le pilotage régulier et la maîtrise des coûts d'exploitation-maintenance ;
- les services à l'utilisateur (meilleur suivi des demandes et sécurité bâtementaire).

Les données numériques générées par les installations techniques et les différents outils d'exploitation du bâtiment doivent être simplement et rapidement exploitables pour permettre la maîtrise des coûts d'exploitation dont ceux d'énergie et l'adaptation du bâtiment aux usages en constante évolution.

La maîtrise de la consommation d'énergie constitue une des dimensions du plan de sobriété énergétique de l'établissement et de son plan de développement durable et de responsabilité sociétale. L'élaboration du plan de sobriété énergétique, dont le déploiement s'étale jusqu'à la fin 2024, a fait l'objet d'une large concertation comprenant un appel à contributions de la communauté de l'ENS Paris-Saclay (étudiants et personnels), la tenue d'une assemblée générale, et l'information des instances, notamment le conseil d'administration du 9 décembre 2022. Un plan de communication est prévu pour sensibiliser aux enjeux du plan de sobriété énergétique pour une meilleure appropriation et rendre compte des actions menées *via* les écrans dynamiques, la rubrique intranet dédiée au DD&RS (Développement durable et responsabilité sociétale) et à la sobriété énergétique, la lettre d'information adressée aux personnels (bimensuel) et la lettre d'information destinée aux normaliens et étudiants (hebdomadaire). Un comité de suivi du plan de sobriété énergétique sera mis en place en 2023.

Conformément au plan de sobriété énergétique voté en instances, il a été demandé au personnel de l'École de consentir à des efforts notamment en termes de chauffage. Une meilleure prise en main du bâtiment et un réglage de la température de chauffage à 19°C alliés à un automne doux ont conduit à une baisse de la consommation d'énergie pour le chauffage de -22% entre 2021 et 2022. Malgré une augmentation de l'activité entre 2021 et 2022, la consommation d'électricité a été contenue (+0.5%).

Objectif 1.3. Assurer la soutenabilité de l'ENS en développant ses ressources propres

La prévision budgétaire au-delà de l'exercice 2020 a induit un premier soutien additionnel pérenne de l'État en 2020 (+ 1,2 M€ de SCSP) et un autre en 2021 (+ 0,5 M€). L'École doit poursuivre ses travaux sur la construction d'une trajectoire budgétaire soutenable au regard des coûts de fonctionnement et de ceux liés à l'intégration au sein d'un campus et d'une institution de rang mondial.

L'École continuera à travailler sur la durée du contrat au développement de ses ressources propres :

- en soutenant les initiatives qui s'inscrivent dans une logique partenariale, qu'elles relèvent de la formation continue, de conventionnements industriels, ou du mécénat dans le respect des valeurs qu'elle incarne

- par la mise en œuvre d’une politique de valorisation de son bâtiment.

L’indicateur présenté en page 13 synthétise les résultats des actions ci-après.

Action 1.3.1. Développer le mécénat

Les statuts de l’École lui permettant de mener à bien l’ensemble des activités de mécénat sans avoir à créer de fondation propre, le choix a été fait en 2021 de ne pas créer de fondation propre et jusqu’à ce jour, c’est toujours la modalité utilisée. Le portefeuille de projets de mécénat est actuellement centré sur la diversification du recrutement de normaliens et la réussite de leurs études (bourses d’études, aides sociales et aides à la mobilité), l’excellence (programme PhD Track), les parcours pluridisciplinaires liés aux grands enjeux contemporains de formation (intelligence artificielle, technologies quantiques, recherche-crédation, transition écologique) et la Scène de Recherche.

Les activités de mécénat et de relations avec les entreprises sont coordonnées par une équipe renforcée, en 2022, par le recrutement d’un chargé de développement (3 ETP au total). En 2022, l’équipe s’est concentrée sur :

- la sollicitation des entreprises pour le financement d’actions pluriannuelles de campus management (bourses d’études et aides sociales) et de soutien à la Scène de recherche ;
- la mise en place du « Fonds annuel pour les individus » qui a nécessité la sensibilisation des anciens élèves, notamment avec l’organisation d’un webinaire sur l’identité et l’engagement des normaliens, l’enrichissement de la base de données, et un appel aux dons en ligne ;
- la mise en place d’un partenariat pour développer le mécénat de compétences à l’École.

En 2022, la collecte de fonds au titre du mécénat (hors partenariats cf. 1.3.2) s’est élevée à 0,3 M€ de dons pluriannuels signés et à des encaissements à hauteur de 0,2 M€ (dont 95% en provenance d’entreprises). Les principales affectations des encaissements sont les bourses d’études et le programme « PhD Track », la Scène de recherche, l’aide sociale, la formation et l’insertion, et la vie étudiante.

Action 1.3.2. Développer les partenariats industriels

En 2022, le groupe de travail « Relations avec les entreprises », créé fin 2019, a réuni tous les 2 mois les équipes partenariats et mécénat, formation continue, direction d’appui à la recherche et à l’innovation, pôle carrières de la direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours, et direction de la communication.

Afin de structurer et pérenniser le travail de recensement des partenariats industriels qui a été mené ces dernières années, un outil informatique de gestion a été déployé en 2022 pour permettre leur suivi transversal (CRM (Customer Relationship Management) Eudonet). En 2022, 32 contrats de recherche gérés financièrement par l’École ont été signés avec des entreprises pour un montant total de 2,7 M€ (pour la part du financement industriel).

Une politique volontariste de l’École a permis de construire un partenariat avec RTE (Réseau de transport d’électricité). La chaire « Physique des lignes aériennes, modélisations, expériences et simulations » (PhLAMES), a été signée en 2022. Elle comporte à la fois un volet formation et un volet recherche (CB, LMPS et SATIE) et le montant contractualisé en 2022 par RTE s’élève au total à 0,9 M€ (0,4 M€ pour la formation et 0,5 M€ pour la recherche dont 0,1 M€ en gestion CNRS).

Deux partenariats stratégiques ont été signés en 2022. Le premier, avec EDF, porte sur une contribution aux enjeux technologiques et sociétaux des infrastructures de production, de transport et de stockage d’énergie. Il permet de renforcer les collaborations existantes tout en élargissant le spectre des laboratoires de l’ENS Paris-Saclay impliqués (CB, CEPS, CRD, IDHES, LMF, LMPS, LuMin, LURPA, SATIE). Le second partenariat a été passé avec Dassault Systèmes avec la signature d’un protocole d’accord de collaboration visant à accélérer l’innovation durable en favorisant l’acquisition de connaissances et de savoir-faire sur l’utilisation des jumeaux virtuels dans le milieu universitaire et l’innovation durable.

En outre, le partenariat relatif à la chaire « Industrial data analytics and machine learning (IDAML) » passé avec

la SNCF, Michelin, le CEA et l'ENSIIE a été prolongé pour 5 ans avec un apport des industriels à hauteur de 1 M€. Une autre chaire « Évaluation de l'intégrité des fondations en béton pour le transport de l'électricité » (Heat Coffee), cofinancée à part égale par RTE et l'ANR (Agence nationale de la recherche) a été sélectionnée en 2022. Le montant total du financement s'élève à 2,0 M€ (convention avec l'ANR signée en 2022 et convention avec RTE en cours de signature).

En 2022, la campagne de sollicitation de la taxe d'apprentissage a été déployée dans l'outil de gestion des relations avec les entreprises (CRM Eudonet) installé en 2020. Le montant collecté augmente chaque année (266 k€ en 2022 contre 188 k€ en 2021).

Enfin, un club des start-up affiliées à l'École a été créé en 2022 comprenant 23 start-ups créées par des diplômés de l'École afin, notamment, de faciliter le développement de liens entre les start-ups et les enseignants-chercheurs de l'ENS Paris-Saclay dans la perspective de collaborations de recherche ou de réponses à des appels à projets.

Action 1.3.3. Restructurer l'offre de formation continue

Un directeur de la formation continue a été recruté en 2022 avec un soutien financier obtenu dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion (DSG) 2022 au titre de l'amorçage d'actions de transformation structurelle destinée à dégager des marges de manœuvre.

Le service de la formation continue a décidé de viser à court terme, des objectifs diversifiés : (i) enrichir le catalogue par l'ouverture de formations qualifiantes (stages courts) et diplômantes (y compris en alternance), (ii) proposer des parcours ciblés sur quelques modules organisés en blocs de compétences, (iii) accueillir plus de stagiaires dans les activités existantes, (iv) faciliter l'accès des salariés aux années de recherche thématique et (v) faire de l'ENS Paris-Saclay un partenaire régulier de certains acteurs socio-économiques pour l'accueil de leurs salariés.

En plus des actions récurrentes, le service de la formation continue de l'ENS Paris-Saclay a organisé en 2022, en partenariat avec Ordatel Institut, une action de formation pour le prestataire de services Segula Technologies. Cette formation approfondie, sur 14 jours, a été réalisée par le département d'enseignement et recherche Nikola Tesla et le laboratoire SATIE à destination de 12 ingénieurs automobile mécaniciens ou thermiciens, pour la plupart en poste chez Renault et Stellantis. En outre, un ingénieur de la société SAFRAN a été intégré au cours « Comportement mécanique des matériaux sous impact » (30 heures).

Action 1.3.4. Valoriser les espaces phares du bâtiment

La qualité du bâtiment a amené l'établissement à élaborer une politique de valorisation de ses espaces. L'espace du Kfé a été concédé en 2020 au terme d'une procédure concurrentielle et des espaces sont proposés en location pour des événements ou des tournages de film. La tarification mise en place, en cohérence avec celle de CentraleSupélec et du CEA, a été éprouvée en 2021 et 2022. Le retour d'expérience a permis au service de la communication qui est en charge de l'événementiel de mieux cerner le potentiel du bâtiment, notamment en période d'occupation, et de structurer en conséquence l'offre de location. Ainsi, le montant des conventions signées en 2022 pour des événements ou des tournages de film s'est élevé à 45 k€.

Action 1.3.5. Valoriser les données du bâtiment

Dans l'objectif de valoriser les potentialités du bâtiment et les données disponibles une action a été ajoutée en 2022 et l'École s'est positionnée en tant que site pilote dans le cadre deux appels à projets :

- le premier, dit « démonstrateur territoire durable », relève du PIA4, est porté par la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et a pour objectif la mise en œuvre, à l'échelle du plateau du Moulon, d'outil de pilotage énergétique destinés à mieux maîtriser les consommations énergétiques au niveau d'un quartier ;

- le second, porté par la start-up Strane Innovation, est un appel à projet européen visant à développer des solutions pour équiper des bâtiments existants en vue de réduire leurs consommations énergétiques.

Les résultats de ces appels à projets seront connus au terme du premier semestre 2023.

Indicateur. Développement des ressources propres hors subvention pour charges de service public (SCSP)

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Millions d'euros (M€)
Date de la mesure	Vote du compte financier
Nature précise des données de base	Montant des recettes encaissées hors subvention pour charges de service public (SCSP)
Source	Établissement : compte financier

	2018	2019	2020	2021	2022	BI 2023	2024	Cible 2024
Droits d'inscription et contribution vie étudiants (CVEC)	0,7 M€	0,8 M€	0,7 M€	0,7 M€	0,8 M€	0,8 M€		0,9 M€
Formation continue	0,2 M€	0,2 M€	0,5 M€	0,4 M€	0,5 M€	0,4 M€		0,4 M€
Taxe d'apprentissage	0,1 M€	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,3 M€	0,3 M€		0,2 M€
Mécénat, dons et legs			0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,2 M€		0,5 M€
Subventions (hors SCSP)	3,1 M€	3,3 M€	3,9 M€	2,4 M€	4,3 M€	6,5 M€		4,0 M€
ANR hors PIA	0,9 M€	1,1 M€	1,6 M€	0,5 M€	2,1 M€	0,8 M€		
ANR-PIA* Paris-Saclay	0,6 M€	0,7 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,5 M€	1,6 M€		
ANR-PIA* autres	0,1 M€	0,0 M€	0,3 M€		0,0 M€	0,5 M€		
dont Régions	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,0 M€		
État	0,2 M€	0,1 M€	1,1 M€	0,5 M€	0,0 M€	0,0 M€		
Union européenne	0,4 M€	0,7 M€	0,4 M€	0,7 M€	0,5 M€	1,1 M€		
autres subventions	0,9 M€	0,6 M€	0,5 M€	0,6 M€	1,1 M€	2,5 M€		
Autres contrats	3,8 M€	4,6 M€	2,4 M€	3,6 M€	3,9 M€	2,6 M€		4,3 M€
dont recherche	3,3 M€	4,0 M€	2,2 M€	3,2 M€	2,9 M€	2,0 M€		
Rupture d'engagement décennal		0,2 M€	0,6 M€	1,0 M€	0,8 M€	0,8 M€		0,2 M€
Autres recettes	0,1 M€	0,1 M€	0,2 M€	0,6 M€	0,3 M€	0,2 M€		0,1 M€
Total	8,1 M€	9,2 M€	8,5 M€	9,0 M€	11,0 M€	11,7 M€		10,5 M€

* : ANR-PIA inclut l'ensemble des financements dans le cadre des différents plans d'investissement (PIA dont fonds Idex dévolu ainsi que France Relance, France 2030), ANR-PIA Paris-Saclay correspond aux fonds obtenus dans le cadre de l'Université Paris-Saclay.

Commentaires :

- Afin d'harmoniser le périmètre de l'indicateur, les recettes de l'opération immobilière et les recettes issues du campus de Cachan (prestations d'hébergement, produits de la formation continue des lycées situés sur le campus, remboursement des charges par les lycées et le Crous, et redevance de la géothermie) ont été neutralisées.
- La cible est indiquée à périmètre de gestion des laboratoires identique (les tutelles gestionnaires des laboratoires peuvent changer en cours de contrat).

L'augmentation des ressources propres s'inscrit dans la politique mise en place par l'établissement qui vise à accroître la dynamique scientifique de l'École. Il faut cependant souligner que le plus souvent les financements obtenus pour les activités de recherche ne couvrent pas l'intégralité des dépenses et ne permettent pas de dégager des marges de manœuvre pour l'établissement.

Axe 2. Affirmer la vocation pré-doctorale de l'ENS Paris-Saclay

Caractérisation de l'établissement

Effectifs inscrits (y compris césure)	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Normaliens élèves fonctionnaires stagiaires	1 001	1 027	984	963
Normaliens élèves à titre étranger	17	16	13	16
Normaliens étudiants	247	273	290	317
Étudiants non normaliens	379	324	355	385
Stagiaires de la formation continue*			68	70
Étudiants Erasmus	6	4	7	8
Total	1 650	1 644	1 717	1 759

* : N.B. : Les stagiaires de la formation continue qui suivent une formation diplômante ne s'inscrivent administrativement que depuis la rentrée 2021 pour faciliter leur quotidien.

Objectif 2.1. Intensifier la recherche au plus près des normaliens

Confronter les normaliens à la recherche scientifique du plus haut niveau suppose, outre les périodes d'immersion en laboratoire des normaliens, une mobilisation des chercheurs dans les activités d'enseignement :

- par le rapprochement des laboratoires de recherche des parcours de formation,
- grâce au dispositif de « professeurs attachés ».

Action 2.1.1. Réorganiser les entités de l'École en départements d'enseignement et de recherche

Dès leur entrée à l'École, les normaliens sont en contact quotidien avec les activités de recherche des laboratoires. Ce contact est facilité et renforcé par l'organisation du bâtiment dans lequel les salles d'enseignement sont situées à proximité immédiate des laboratoires.

Afin d'accentuer le rapprochement entre les activités de formation et de recherche, l'École s'est réorganisée en 2020 en départements d'enseignement et de recherche afin d'associer tout parcours de formation à un laboratoire, et ainsi inciter les chercheurs à s'impliquer davantage dans la formation des normaliens dès leur entrée à l'École et dans leur suivi.

Après une phase de préfiguration qui s'est étalée sur les années 2020 et 2021, les directeurs des départements d'enseignement et de recherche ont été nommés au 1^{er} septembre 2021. Le département de design, qui est adossé au centre de recherche en design (CRD) créé à la fin du contrat précédent, évoluera dans les années qui viennent pour devenir un département d'enseignement et de recherche. Dans cette perspective, le renforcement du corps académique en Design pourra se faire par une Chaire Professeur Junior « Design pour les transitions écologiques » qui sera ouverte à l'École en 2023. Le département des langues, qui ne dispose pas de laboratoire associé au sein de l'École, continue à travailler au déploiement de la recherche dans ce secteur à moyen terme et à cette fin, un personnel enseignant-chercheur titulaire a été recruté en 2022.

Suite à la période d'administration provisoire (qui a duré près de 5 mois), la mise en place d'indicateurs pour évaluer cette évolution en termes de formation et de recherche et faire un bilan à la fin du contrat, qui devait intervenir en 2022 et associer les départements, a été reportée à 2023.

Action 2.1.2. Étendre le dispositif des professeurs attachés

Afin de favoriser l'implication des chercheurs dans la formation, l'École a mis en place le dispositif des professeurs attachés avec le CNRS et Inria en 2016 puis l'a étendu en 2020 avec l'INRAE. Par conventionnement avec un organisme de recherche, ce dispositif permet à des chercheurs d'intégrer les équipes enseignantes, de dispenser 64 heures d'enseignement par an (un tiers du service d'un enseignant-chercheur statutaire), de prendre

des responsabilités pédagogiques et de participer aux réflexions et au pilotage de la formation normalienne. Les professeurs attachés peuvent se faire valoir du titre de professeur attaché à l'ENS Paris-Saclay. Fin 2022, l'École comptait 9 professeurs attachés (7 CNRS, 1 Inria, 1 INRAE). Pour les recrutements futurs, l'attention sera portée sur :

- des compétences nouvelles et non représentées dans les laboratoires de l'École,
- la recherche de profils interdisciplinaires et sur des sujets transverses,
- les domaines disciplinaires ayant peu de professeurs attachés à ce jour (sciences pour l'ingénieur et sciences humaines et sociales).

En 2022, le CNRS a mis un terme à la convention avec l'ENS Paris-Saclay qui partageait la prise en charge financière de la partie enseignement entre l'employeur et l'École, suggérant que cette dernière aligne le dispositif de professeur attaché avec celui mis en place à l'Université Paris-Saclay au sein duquel la partie enseignement est prise en charge par l'établissement dans lequel les enseignements sont dispensés. Un contrat de travail est donc désormais proposé aux professeurs attachés recrutés en qualité d'agent contractuel au titre de l'article 3 du décret n°83-1175. Ce contrat de travail a été proposé aux cinq professeurs attachés en fin de contrat en 2022. Dans le cadre du dialogue de gestion avec les entités, trois nouvelles demandes de professeur attaché ont été retenues. La campagne de recrutement débutera en février 2023.

Le dispositif mis en place par l'Université Paris-Saclay est notamment financé par l'appel à projets ExcellenceS du PIA4 ou par les appels à projets « Compétences et Métiers d'Avenir » (CMA) de France 2030 qui sont des financements destinés au périmètre large de l'UPSaclay et sont donc ouverts à l'École. A ce titre, un professeur attaché à l'Université Paris-Saclay financé dans le cadre du projet CMA en Intelligence Artificielle remporté par l'Université Paris-Saclay (SaclAI-School) a rejoint un DER de l'École en 2022.

Indicateur. Participation des chercheurs à la formation

(a) Nombre de professeurs attachés

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Professeur attaché : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé d'un établissement public de recherche qui participe à la formation par la recherche, dans les conditions et selon le conventionnement prévu par la délibération du conseil d'administration 2016-006 du 25 mars 2016. Intégrés dans les départements d'enseignement et de recherche (DER) de la même manière que les enseignants-chercheurs statutaires, les professeurs attachés sont acteurs du pilotage, de l'organisation de la formation et de l'élaboration de sa stratégie. Ils effectuent un service d'enseignement correspondant à un tiers du service d'enseignement d'un enseignant-chercheur statutaire.

	2019	2020	2021	2022	BI 2023	2024	Cible 2024
Nombre de professeurs attachés	9	10	9	9	12		24
Variation par rapport à l'année antérieure	+2	+1	-1	0	+3		Variation 2019-2024 : +15

(b) Implication des chercheurs dans les formations

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	Chercheur impliqué dans la formation : directeur de recherche, chargé de recherche, ingénieur chercheur ou assimilé issu d'un établissement public de recherche* assurant des heures d'enseignement avant tout dans le cadre du diplôme de l'ENS et dans le cadre de masters. Heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures équivalent travaux dirigés (HETD) prises en charge financièrement par l'ENS Paris-Saclay et assurées par des chercheurs impliqués dans la formation.
Méthode de calcul	Heures de formation par chercheur : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / effectif des chercheurs impliqués dans la formation. Taux d'heures de formation assurées par des chercheurs : nombre d'heures de formation assurées par des chercheurs / nombre total d'HETD délivrées durant l'année N-1/N.

	2019-2020**	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Cible 2024
Heures de formation par chercheur	31	32	28			32
Taux d'heures de formation délivrées par des chercheurs	4%	4%	5%			5%

* Les chercheurs issus d'entreprises privées intervenant dans les formations ne sont pas comptabilisés.

** Les données 2019-2020 ont été actualisées pour prendre en compte l'ensemble des heures déclarées.

Objectif 2.2. Augmenter la part des normaliens poursuivant leurs études en doctorat

L'École a pour mission de conduire ses normaliens, élèves comme étudiants, vers le doctorat. Les 122 contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN) constituent un outil important pour cette mission. Environ 10% des CDSN sont attribués à des normaliens étudiants. Une attention particulière est portée sur les évolutions de l'emploi universitaire et de la recherche en France pour la répartition géographique, thématique et disciplinaire des CDSN.

Par ailleurs, depuis 2021, dans le cadre de notre politique de diversification des recrutements, un programme de « PhD Track » a été mis en place pour accompagner les normaliens étudiants vers le doctorat.

Des actions sont à conduire pour encourager davantage la poursuite en doctorat en sciences humaines et sociales, notamment avec l'augmentation du nombre de contrats doctoraux pour les SHS inscrits dans le cadre de la LPR. Six contrats doctoraux supplémentaires ont été attribués à l'Université Paris-Saclay dans ce cadre et le DER SHS a bénéficié de deux de ces contrats en 2022. Par ailleurs, le dispositif expérimental Cofra (convention de formation par la recherche en administration) mis en place en 2022 par le MESR pourrait répondre à l'intérêt des normaliens pour l'administration publique.

Action 2.2.1. Déployer les financements du programme PhD Track

Afin d'accompagner les normaliens étudiants vers le doctorat, l'École a déployé depuis la rentrée 2021 un programme dit « PhD Track ». Il s'adresse aux normaliens étudiants en première année de master. Le programme « PhD Track » comprend notamment :

- une bourse d'études de 1 000 € par mois, pour une durée d'un an renouvelable une fois,
- l'accès privilégié à un contrat doctoral (dans les conditions prévues par le règlement « PhD Track »),
- un accompagnement personnalisé par un tuteur, chercheur ou enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'École,
- un rattachement au laboratoire du tuteur qui permet au normalien étudiant de participer pleinement à la vie du laboratoire (réunions, séminaires, etc.) et de bénéficier d'un accès aux ressources numériques,

- documentaires et expérimentales du laboratoire,
- une évaluation annuelle du projet du normalien étudiant.

L'objectif est de proposer à terme 10 financements « PhD Track ». Pour les deux premières campagnes, 4 puis et 6 bourses d'excellence ont été attribuées respectivement en 2021 et 2022.

Le programme « PhD Track » a reçu un écho extrêmement favorable de la part de nos partenaires du secteur privé sur des thématiques d'intérêt commun. Un programme « PhD Track », appelé « PhD Track entreprise » s'ajoute désormais au programme financé par l'École. Dès 2022, deux projets portant sur des thématiques relevant du génie civil ont été proposés avec l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) dans le cadre du programme « PhD entreprise ». Il s'est cependant avéré que le vivier de normaliens étudiants dans cette discipline était trop faible et un seul projet a finalement été pourvu. Une réflexion a donc été menée afin d'ouvrir le programme « PhD Track entreprise » dès 2023 à un vivier plus large à savoir les étudiants inscrits en Master à l'Université Paris-Saclay, dans l'esprit de notre participation active à l'Université Paris-Saclay. Trois partenaires (IFPEN (IFP Énergies nouvelles), CEA et IRSN) ont répondu à notre sollicitation et proposé un mécénat pour financer au total 5 projets « PhD Track entreprise » en 2023.

Action 2.2.2. Accroître la communication sur la poursuite en doctorat

Il faut accroître la communication sur le doctorat afin de familiariser les normaliens à la réalité de la recherche scientifique au plus tôt dans leur cursus. A cette fin, des « Flashdocs », moments d'échange autour du doctorat, sont organisés avec le soutien de l'association des doctorants de l'ENS Paris-Saclay (ADEPS ; cf. Action 4.3.2, p. 35). Depuis l'année 2020-2021, environ quatre sessions « Flashdoc » sont proposées à intervalles réguliers entre novembre et mars, chacune sur une thématique, par exemple : « Intérêt et compétences développées lors d'un doctorat », « Choisir un sujet, un encadrant, un laboratoire », « Les différents types d'encadrement », « Formation, missions et césure ». Chaque session commence par une introduction proposée par un académique, suivie de trois témoignages de doctorants, post-doctorants et chercheurs aux profils variés. Les « Flashdocs » ont connu un succès mitigé en 2022. Le succès est fortement dépendant de l'engagement des membres de l'association et du temps qu'ils peuvent y consacrer. Il a été suggéré de réduire à 2 les sessions afin d'éviter un essoufflement en cours d'année. Un plan de communication, sur la base de portraits sous forme de vidéos ou d'articles a démarré depuis septembre 2022 pour mettre en valeur les thèmes des thèses de nos doctorants et leurs parcours (un portrait par mois). Par ailleurs les soutenances de thèse seront systématiquement annoncées sur l'agenda du site internet de l'École.

L'installation de la Maison du doctorat de l'Université Paris-Saclay au sein de l'École participe de la mission pré-doctorale de l'établissement. Dans l'esprit de la mutualisation au sein de l'Université Paris-Saclay, l'activité administrative liée à la scolarité des doctorants a été transférée à la Maison du Doctorat avec le financement par l'École d'un personnel de catégorie A (ASI).

Le chargé de mission doctorat et le vice-président recherche ont des réunions régulières avec la direction de la Maison du doctorat de l'Université Paris-Saclay, et sont invités aux réunions mensuelles organisées avec l'ensemble des directions d'écoles doctorales (ED) de l'Université. Désormais, les encadrants relevant de ces écoles doctorales peuvent proposer un projet de sujet de thèse pour des CDSN grâce à un aménagement de l'interface dédiée prenant en compte les contraintes calendaires spécifiques de la campagne CDSN.

Indicateur. Poursuite en doctorat des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p>Normalien poursuivant en doctorat : normalien sortant inscrit en doctorat au 31/12/N et ayant répondu à l'enquête de suivi de l'engagement décennal et/ou à l'enquête d'insertion professionnelle.</p>
Source	SI RH et scolarité Enquêtes de suivi de l'engagement décennal
Périmètre	<p>Département d'enseignement et de recherche (DER) des normaliens :</p> <ul style="list-style-type: none"> — domaine "sciences fondamentales" : Biologie, Chimie, Informatique, Mathématiques, Physique ; — domaine "sciences pour l'ingénieur" : Génie civil et environnement, Génie mécanique, Nikola Tesla ; — domaine "sciences humaines et sociales" : Design, Langues, Sciences humaines et sociales.
Mode de calcul	Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat : effectif des normaliens élèves poursuivant en doctorat / ensemble des normaliens élèves sortant en année N.

	2019	2020	2021	2022*	2023	2024	Cible 2024
Taux de normaliens élèves poursuivant en doctorat	70%	68%	63%	nd			75%
<i>Sciences fondamentales</i>	81%	82%	80%	nd			
<i>Sciences pour l'ingénieur</i>	78%	75%	62%	nd			
<i>Sciences humaines et sociales</i>	42%	38%	38%	nd			

* : données de l'enquête de suivi de l'engagement décennal en cours d'analyse

L'indicateur de poursuite en doctorat des normaliens élèves est complété par le taux de poursuite en doctorat des normaliens diplômés issu de l'enquête d'insertion professionnelle des diplômés, normaliens élèves et normaliens étudiants. Ce taux correspond au nombre de diplômés déclarant poursuivre en thèse après l'obtention de leur diplôme sur le nombre total de déclarants normaliens diplômés. Le périmètre de l'enquête d'insertion et la date d'observation de la situation sont donc différents de celui de l'indicateur contractuel qui concerne les normaliens élèves sortants. L'enquête d'insertion professionnelle des normaliens diplômés a été établie par l'ENS Paris Saclay, en collaboration avec l'observatoire de la réussite et de l'insertion professionnelle (ORIP) de l'Université Paris Saclay. Le taux de poursuite en thèse des normaliens diplômés en 2020² ayant répondu à l'enquête d'insertion professionnelle (taux de réponse de 76%) est de 75%. En ce qui concerne les diplômés de 2021 (taux de réponse de 66%) le taux de poursuite en thèse est de 77%. Le taux de poursuite en thèse des normaliens étudiants est donc relativement élevé.

Il est à noter que la date d'observation de l'enquête d'insertion professionnelle a été volontairement décalée à 9 mois afin d'avoir une situation professionnelle plus stabilisée. En effet, l'obtention d'un contrat doctoral (financement Cifre par exemple) peut prendre plusieurs mois. Le décalage de la date d'observation de l'enquête d'insertion professionnelle alliée à un périmètre différent pourrait expliquer la différence avec les taux de poursuite en thèse de l'indicateur contractuel qui concerne les normaliens élèves sortants. L'indicateur contractuel sur le taux de poursuite en thèse sera revu pour le prochain contrat afin de prendre en compte l'ensemble des normaliens, élèves et étudiants.

² Le diplôme de l'ENS Paris-Saclay a été mis en place en 2016. Les premiers normaliens ayant suivi les quatre années de formation du diplôme (intégration en 1^{re} année) ont donc été diplômés en 2020.

Action 2.2.3. Répartir les contrats doctoraux spécifiques pour normaliens sur le territoire national

La politique des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens (CDSN) prévoit que les Écoles normales supérieures répartissent ces contrats sur le territoire national. L'École attribue 122 CDSN par an, distribués comme suit :

- 30% au sein des laboratoires de l'Université Paris-Saclay y compris de l'École,
- 30% dans le reste de l'Ile-de-France,
- 40% hors Ile-de-France.

Les actions menées par l'École et les relais indispensables et efficaces des directions des DER permettent d'atteindre ces cibles et d'augmenter le taux de succès hors Île-de-France mais aussi au sein de l'Université Paris-Saclay.

Indicateur. Répartition territoriale des contrats doctoraux spécifiques pour normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	CDSN : contrats doctoraux spécifiques pour normaliens.
Source	Département des études doctorales et RH
Mode de calcul	<p>Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits à l'Université Paris-Saclay cible / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p>Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement autre que l'Université Paris-Saclay situé en Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p> <p>Proportion de CDSN dans un établissement situé hors Ile-de-France : nombre de CDSN attribués à des normaliens poursuivant en doctorat et inscrits dans un établissement situé hors Ile-de-France / nombre total de CDSN attribués en année N.</p>

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Proportion de CDSN à l'Université Paris-Saclay	28%	25%	29%	30%			30%
Proportion de CDSN en Ile-de-France hors Université Paris-Saclay	33%	35%	29%	31%			30%
Proportion de CDSN hors Ile-de-France	39%	39%	42%	39%			40%

Objectif 2.3. Diversifier les recrutements et développer les recrutements internes à l'Université Paris-Saclay

L'École remplit sa mission de formation pré-doctorale en s'appuyant sur un recrutement très sélectif de ses normaliens élèves (fonctionnaires stagiaires) sur concours nationaux, et de ses normaliens étudiants, sur dossier, à qui elle propose des formations personnalisées conçues à partir d'un contact précoce et étroit avec une activité de recherche de haut niveau.

Synthèse des recrutements des normaliens	2019-2020	2020 – 2021	2021-2022	2022-2023
Normaliens élèves recrutés lors du premier concours	217	214	213	216
Normaliens élèves recrutés lors du second concours	32	33	33	32
Normaliens étudiants recrutés sur dossier	86	94	98	105
Total des primo-entrants	355	341	344	353

L'École porte une attention particulière à la diversification de ses recrutements et a contribué au rapport « Diversité sociale dans les écoles normales supérieures » commandé par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, conjointement avec les trois autres ENS en 2019.

Sur la base des conclusions du rapport, l'établissement a proposé un « plan égalité des chances » présentant de nouvelles mesures et un renforcement des dispositifs existant pour assurer un recrutement socialement diversifié. Un financement récurrent a été accordé par l'État pour ce plan. Ces mesures et dispositifs se distribuent sur 3 volets majeurs : des programmes d'accompagnement en amont des recrutements, une diversification de ses voies d'accès et un accompagnement à l'intégration (cf. Action 2.3.3).

Action 2.3.1. Poursuivre les actions de communication à destination des élèves du secondaire

Les actions déjà mises en œuvre en direction des lycées partout en France ont été renforcées, avec notamment l'extension de la politique des ambassadeurs normaliens dans des CPGE à fort taux de boursiers. Le réseau des *alumni* qui enseignent dans les lycées a été sollicité pour repérer des élèves à haut potentiel.

Les engagements de l'École dans le dispositif *Cordées de la réussite* ont été redéployés dans l'Essonne, de même que l'implication dans des concours de type « Olympiades ».

Le tutorat des normaliens à destination des lycéens pourrait être étendu et renforcé en ciblant plus particulièrement des lycées franciliens ; l'École a notamment établi un partenariat avec une association de la Fédération « Des territoires aux Grandes Écoles », qui favorise les actions de tutorat et de diffusion des savoirs dans les lycées de la région.

Parmi les dispositifs issus du plan égalité des chances, deux actions nouvelles ont été déployées : le marrainage et parrainage par des normaliennes et normaliens de classes de primaire de l'Essonne, et la mise en place d'écoles d'été « Raconte-moi la recherche » à destination des lycées partenaires des cordées de la réussite. Une première édition a eu lieu du 4 au 6 juillet 2022. Elle a permis à 10 lycéens et lycéennes du lycée de L'Essouriau des Ulis et du Lycée Camille Claudel de Palaiseau de suivre le quotidien de 4 doctorants pendant 3 jours. À l'issue de l'école d'été, ils ont produit un poster « Raconte-moi la recherche » à destination de leur lycée.

Action 2.3.2. Soutenir la diversité dans les recrutements des normaliens élèves

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens élèves

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p>Normalien élève boursier : normalien entrant à l'ENS en année N et titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS.</p> <p>Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p> <p>Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^e année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p>Boursiers en CPGE / à l'Université / des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p>
Mode de calcul	<p>Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 1^{re} année	217	214	213	216			/
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	24%	25%	23%	22%			29%
<i>Taux de féminisation</i>	21%	25%	24%	26%			36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE</i>	4%	4%	4%	10%			4%

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens élèves admis au concours de 2^e année	32	33	33	32			/
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	25%	36%	27%	16%			29%
<i>Taux de féminisation</i>	19%	39%	9%	44%			36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*</i>	41%	24%	12%	16%			35%
<i>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay</i>	13%	21%	9%	13%			20%

* Sur la base des déclarations des entrants dans le dossier concours

Synthèse : normaliens élèves admis aux concours de 1 ^{re} et 2 ^e année							
Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux d'élèves boursiers sur critères sociaux entrant (concours de 1 ^{re} et 2 ^e année)	24%	27%	24%	21%			29%
Taux de féminisation des élèves entrant (concours de 1 ^{re} et 2 ^e année)	21%	27%	22%	29%			36%

L'École s'est fixée un objectif de 29% de normaliens élèves boursiers sur critère sociaux et une cible de 36% en termes de taux de féminisation en 2024. Ces deux indicateurs présentent des fluctuations significatives sur les 4 dernières années avec une cible qui sera difficile à atteindre en 2024.

L'École doit réfléchir à des actions différentes (recrutement proactif plus féminin, évolution de certaines épreuves des concours et dispositifs destinés aux boursiers) afin de se rapprocher des cibles qu'elle s'est fixées.

Action 2.3.3. Déployer de nouvelles voies de recrutement des normaliens étudiants

L'École entend diversifier les profils de normaliens étudiants en proposant de nouvelles filières de recrutement. Dans le cadre de son plan égalité des chances elle a proposé une nouvelle voie d'accès : la « voie égalité des chances ». Filière spécifique de recrutement, cette voie entend permettre à des étudiants prometteurs issus d'origines socio-territoriales variées d'être sélectionnés pour devenir normaliens. Les candidats, dont les profils disciplinaires correspondent aux disciplines enseignées à l'École, sont présélectionnés et préparés par des partenaires de l'École dans le cadre de ce programme. Les normaliens étudiants recrutés bénéficient d'un accompagnement pédagogique et financier spécifique (bourse, aide à l'installation, aide au numérique et aide à la mobilité internationale).

Deux partenariats sont effectifs, l'un avec l'Institut Villebon Georges Charpak et l'autre avec l'Institut de l'engagement. Quatre recrutements par an sont prévus dans ce cadre. À la rentrée 2022, un étudiant de l'Institut Villebon Georges Charpak a été sélectionné pour intégrer le département de Physique. L'engagement de l'établissement au sein de l'Institut Villebon Charpark se décline à la fois sous forme de contribution financière et d'engagements de normaliens dans le tutorat. Cet engagement a été renforcé en 2022 avec la nomination d'un professeur des universités de l'École comme directeur.

Enfin, un accompagnement pédagogique et financier destiné aux normaliens étudiants à fort potentiel et souhaitant poursuivre leurs études par un doctorat a été déployé à la rentrée 2021, le programme « PhD Track » et le programme « PhD Track entreprise » dont 11 normaliens bénéficient (4 recrutés en 2021 et 7 en 2022 dont un « PhD Track Entreprise », cf. Action 2.2.1, p.16).

Indicateur. Diversification du recrutement des normaliens étudiants

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien entrant : normalien inscrit pour la première fois au diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N/N+1.</p> <p>Normalien étudiant boursier : normalien étudiant entrant titulaire d'une bourse sur critères sociaux durant sa première année d'études à l'ENS (N/N+1).</p> <p>Normalien issu de CPGE : normalien entrant inscrit en classe préparatoire aux grandes écoles durant l'année N-1/N, précédant son intégration à l'ENS, hors année en classe préparatoire ATS (Adaptation Techniciens Supérieurs).</p> <p>Normalien issu de l'Université Paris-Saclay : normalien inscrit dans un établissement de l'Université Paris-Saclay cible (hors ENS) en année N-1/N, précédant leur intégration à l'ENS.</p> <p>Féminisation en CPGE : effectif féminin en 2^{ème} année des filières scientifique et économique et commerciale des CPGE en année N-1/N. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p> <p>Boursiers en CPGE/à l'Université/des grands établissements de type universitaire : toutes filières et niveaux confondus. Source : Repères et références statistiques – DEPP, SD-SIES.</p>
Mode de calcul	<p>Taux de normaliens boursiers : effectif des normaliens boursiers / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de féminisation : effectif des normaliennes entrant en année N / effectif des normaliens et normaliennes entrant en année N.</p> <p>Taux de normalien n'ayant pas suivi de CPGE : effectif des normaliens n'étant pas issus de CPGE / effectif des normaliens entrant en année N.</p> <p>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay : effectif des normaliens entrant issus de l'Université Paris-Saclay / effectif des normaliens entrant en année N.</p>

Année d'intégration	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Normaliens étudiants entrant	68	94	98	105			100
<i>Taux de boursiers sur critères sociaux</i>	29%	20%	31%	31%			29%
<i>Taux de féminisation</i>	38%	34%	47%	42%			36%
<i>Taux de normaliens n'ayant pas suivi de CPGE*</i>	21%	23%	24%	25%			20%
<i>Taux de normaliens issus de l'Université Paris-Saclay*</i>	nd	2%	1%	1%			10%

* Sur la base des déclarations des entrants

Indicateur. Synthèse des recrutements ENS

Normaliens élèves et étudiants entrant	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de normaliens élèves et étudiants boursiers sur critères sociaux	25%	25%	26%	24%			29%
Taux de féminisation	25%	29%	29%	33%			36%

Pour information, les taux nationaux relatifs aux taux de boursiers sur critères sociaux pour l'année 2021-2022 et ceux relatifs aux CPGE pour l'année 2020-2021³ sont reportés ci-après :

³ note SIES n°23 de septembre 2022, « Les boursiers sur critères sociaux en 2021-2022 »

- taux de boursiers à l’université : 40%,
- taux de boursiers dans les écoles d’ingénieurs : 22%,
- taux de boursiers dans les écoles de commerce : 11%,
- taux de boursiers en CPGE : 27%,
- taux de féminisation en CPGE : 41%.

Objectif 2.4. Renforcer la dimension internationale de la formation

L’une des quatre compétences du diplôme de l’École est l’international, avec notamment l’obligation d’un séjour de deux mois à l’étranger et surtout le format original que constitue l’année de recherche pré-doctorale à l’étranger (ARPE). Les accords institutionnels et les coopérations internationales en soutien aux échanges et aux collaborations académiques ont permis d’accentuer la mobilité sortante des normaliens au cours du précédent contrat.

Action 2.4.1. Poursuivre l’encouragement de la mobilité internationale des normaliens

Les normaliens bénéficient d’une formation à la maîtrise de l’anglais de la recherche (Cambridge advanced (CAE) ou International English Language Testing System (IELTS) et certification Scientific Writing Assessment Program (SWAP)) et disposent d’un panel d’options leur permettant d’effectuer une mobilité à l’international (stage à l’étranger, lectorat, etc.). Depuis 2014, l’École a par ailleurs instauré une modalité spécifique, l’année de recherche pré-doctorale à l’étranger (ARPE) qui permet aux normaliens de s’investir dans un projet de recherche à l’international et de découvrir l’organisation scientifique des meilleures universités et laboratoires étrangers. En 2022, l’année ARPE représentait la moitié des mobilités internationales des normaliens.

Après des mobilités sortantes ralenties en 2020 et 2021 par les restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire, une reprise des mobilités à l’international est observée : le nombre de mobilités sortantes entre 2020-2021 et 2021-2022 a été multiplié par 3.

La crise sanitaire a eu un impact important sur la mobilité internationale des normaliens sortants en 2021 et 2022 qui se traduit par une baisse du taux de mobilité (cf. Indicateur contractuel Mobilité internationale des normaliens), seules les mobilités en présentiel sont prises en compte.

Afin de permettre à un plus grand nombre de normaliens étudiants d’effectuer une mobilité internationale, l’École a mis en place des aides à la mobilité (programmes Booster et Amis) qui complètent les financements du type Erasmus, IDEX, Crous...

Action 2.4.2. Déployer le parcours « double diplôme à l’international »

Le parcours « double diplôme à l’international », construit conjointement avec des établissements partenaires étrangers, est une modalité de mobilité à mettre en œuvre au cours du contrat. La convention relative à un double diplôme pour les normaliens en physique avec l’Université de Sherbrooke (Canada) a été signée en mars 2022. La durée du cursus en 4 années à l’ENS Paris-Saclay contre 3 années chez la plupart de nos partenaires nécessite des ajustements pour la mise en place d’un double diplôme réciproque.

En outre, l’année 2022 a permis de préparer le déploiement, pour les étudiants que nous accueillons en échange international, d’un certificat international de compétences. Ce certificat de l’ENS Paris-Saclay, proposé depuis le début de l’année 2023, inclut le suivi d’activités du diplôme de l’École en complément du programme d’études défini dans le cadre de leur mobilité entrante.

note SIES n°02 de février 2021, « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2020-2021 »

Indicateur. Mobilité internationale des normaliens

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentages
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normalien sortant : normalien présenté au jury de diplomation du diplôme de l'ENS Paris-Saclay en année N.</p> <p>Normalien ayant effectué une mobilité internationale : normalien sortant ayant effectué une mobilité à l'étranger d'une durée supérieure ou égale à deux mois dans le cadre de sa formation depuis son entrée à l'École.</p> <p>Année spécifique de parcours : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP), comme par exemple l'année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE).</p>
Mode de calcul	<p>Taux de mobilité internationale : effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale / ensemble des normaliens sortant en année N.</p> <p>Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE) / effectif des normaliens ayant effectué une mobilité internationale.</p> <p>Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours : effectif des normaliens sortant ayant effectué une année ARPE / effectif des normaliens sortant.</p>

Mobilité internationale des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Taux de mobilité sortante*	78%	68%	49%	55%			100%
Part d'années ARPE parmi les mobilités internationales	28%	43%	38%	55%			33%

* : mobilités effectuées en distanciel compte tenu de la crise sanitaire pas été prises en compte

Poids des année ARPE dans les parcours des normaliens	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Part d'années ARPE parmi les années spécifiques de parcours	22%	29%	19%	30%			28%

Dans certains cas spécifiques, l'établissement est amené à substituer la mobilité internationale d'un normalien, obligatoire dans le cadre du diplôme, par une autre activité (apprentissage d'une nouvelle langue étrangère, etc.).

Axe 3. Étendre et intensifier la recherche

La recherche est une dimension constitutive de l'ENS qui met en œuvre une immersion précoce des normaliens dans les activités scientifiques et s'est dotée d'un corps académique de premier plan en recherche.

L'implantation sur le campus Paris-Saclay doit permettre à l'École d'étendre ses partenariats (nouvelles unités) et d'intensifier la présence de la recherche dans ses murs.

Objectif 3.1. Étendre les partenariats de recherche

Action 3.1.1. Poursuivre les reconfigurations des laboratoires de l'École

Dans la perspective de son déménagement, l'École a encouragé les rapprochements et recompositions de ses unités de recherche avec celles de l'Université Paris-Saclay ou d'autres établissements-composantes. À l'image du Centre Borelli, du laboratoire Lumière, matière et interfaces (LuMIn) et du laboratoire d'informatique devenu le Laboratoire de Méthodes formelles (LMF), le laboratoire de mécanique Paris-Saclay (LMPS) a vu le jour au 1^{er} janvier 2022, résultant de la fusion du Laboratoire de mécanique et technologie (LMT) de l'École et du laboratoire MSSMAT, unité mixte de recherche CNRS et CentraleSupélec.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'INRAE en cours de discussion, une équipe portée par une directrice de recherche INRAE devrait rejoindre le laboratoire de biologie et de pharmacologie appliquée (LBPA).

La partition du site Paris-Saclay a conduit l'ENS Paris-Saclay à développer avec ses partenaires de l'Université Paris-Saclay le master of Economics ainsi que le Centre d'économie Paris-Saclay (CEPS). Suite à des départs d'enseignants-chercheurs et de chercheurs CNRS, une stratégie pluriannuelle de recrutements a été déployée pour développer le CEPS : en 2021 et en 2022 un poste de professeur des universités, en 2022 un poste de maître de conférences et une chaire de professeur junior (CPJ) (obtenue en 2021 et recrutement en 2022). Les discussions avec les autres unités d'économie de Paris-Saclay progressent et une nouvelle reconfiguration d'unités, impliquant au moins le CEPS et le Centre d'étude des politiques économiques d'Évry (EPEE), sera étudiée dans la perspective du prochain quinquennat. Pour autant, l'École n'exclut pas les opportunités en lien avec d'autres territoires, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales afin d'apporter des compétences peu ou pas représentées sur le plateau (Centre de recherche en design, Langues, etc.).

Il est important que l'École puisse rester en capacité de développer de nouveaux projets, en redéployant, le cas échéant, certaines de ses ressources.

Par ailleurs, les chaires de professeur junior constituent une modalité de recrutement opportune pour accompagner les reconfigurations de laboratoire comme illustré *supra* avec la chaire de professeur junior obtenue en 2021 pour renforcer le CEPS. Lors de la seconde vague des chaires de professeur junior, l'École a obtenu une chaire de professeur junior sur la thématique « sciences sociales computationnelles », qui a fait l'objet d'un recrutement en 2022. Ce recrutement permettra de développer les projets à l'interface des mathématiques et des sciences humaines et sociales, notamment en sciences des données et de la société.

Fin 2022, l'École a répondu à la sollicitation du MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et proposé une politique de recrutement pluriannuelle de recrutements de chaires de professeur junior selon ses quatre axes stratégiques :

- « Développer la mission de l'ENS au sein de l'Université Paris-Saclay » avec une chaire de professeur junior aux interfaces ;
- « Affirmer la vocation pré-doctorale de l'École », avec une chaire de professeur junior contribuant à diversifier les recrutements et la dimension internationale ;
- « Étendre et intensifier la recherche » avec une chaire de professeur junior permettant d'accompagner les reconfigurations de laboratoires ;
- « Améliorer les services rendus aux usagers » avec le recrutement d'une chaire de professeur junior

permettant en particulier d'accompagner le déploiement des parcours recherche thématique. Pour la troisième vague en 2023, un profil « Design pour les transitions écologiques », permettant d'accompagner la structuration du design à l'ENS Paris-Saclay et d'accompagner l'ouverture de la nouvelle année de recherche thématique sur les sciences pour les transitions écologiques a été privilégié.

Indicateur. Articulation de la recherche de l'École et de l'Université Paris-Saclay

(a) Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs dans les laboratoires dont l'École est tutelle

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire dont l'ENS Paris-Saclay est tutelle.
Nature précise des données de base	<p>Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs docteurs :</p> <p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs exerçant leur activité de recherche dans un établissement de l'Université Paris-Saclay et un laboratoire pour lequel l'ENS est tutelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> — professeurs des universités, maîtres de conférences, — directeurs de recherche, chargés de recherche, — agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, — professeurs associés à temps partiel, — chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche.
Source	Établissement et autres tutelles des laboratoires de recherche (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS" dans les laboratoires dont l'ENS est tutelle : effectif des enseignants -chercheurs et chercheurs docteurs non employés par l'ENS / effectif total des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectifs des chercheurs et enseignants-chercheurs	250	272	296	303		300
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs "non ENS"	53%	56%	59%	60%		60%

(b) Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs de l'ENS dans les laboratoires en tutelles conjointes avec un autre établissement de l'Université Paris-Saclay

(c)

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	01/01/N
Champ de la mesure	Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS Paris-Saclay (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.
Nature précise des données de base	<p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS (établissement employeur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> — professeurs des universités, maîtres de conférences, — directeurs de recherche, chargés de recherche, — agrégés préparateurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, — professeurs associés à temps partiel, — chercheurs et enseignants-chercheurs contractuels hors CDD avec financement sur contrat de recherche. <p>Enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS (établissement employeur) exerçant leur activité de recherche dans un laboratoire ayant au moins comme tutelle employeur un autre établissement de l'Université Paris-Saclay.</p>
Source	Établissement (recensement des effectifs - budget initial)
Périmètre	Université Paris-Saclay (cible) : ex-Université Paris-Sud, Université Versailles Saint-Quentin, Université Evry Val d'Essonne, Agro-ParisTech, CentraleSupélec, Institut d'Optique Graduate School, École normale supérieure Paris-Saclay.
Mode de calcul	Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs docteur de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes : effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS dans un laboratoire en tutelles conjointes / effectif des enseignants-chercheurs et chercheurs docteurs de l'ENS.

	2020	2021	2022	2023	2024	Cible 2024
Effectif des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	36	47	73	71		80
Taux d'enseignants-chercheurs et chercheurs de l'ENS dans des laboratoires en tutelles conjointes	29%	39%	60%	58%		64%

Objectif 3.2. Améliorer le soutien à la recherche

Action 3.2.1. Poursuivre les mesures d'accompagnement des chercheurs à fort potentiel (ERC Track)

L'établissement dispose de dispositifs pour accompagner les enseignants-chercheurs et les chercheurs de ses laboratoires qui souhaitent soumettre des projets ambitieux, compétitifs et sélectifs. C'est le cas du programme Initiatives pour Projets Ultra-SElectifs (In-Pulse). Ce dispositif n'a pas encore été activé.

Notamment dans le cadre des entretiens d'accompagnement des carrières académiques, les enseignants-chercheurs sont sensibilisés au soutien apporté par la présidence et la direction d'appui à la recherche et à l'innovation pour répondre à des appels à projets européens et internationaux. Une attention particulière est accordée à inciter et accompagner les chercheurs à répondre aux appels à projet Starting Grants de l'European Research Council (ERC). Les chercheurs potentiellement éligibles ont été identifiés et des actions de conseil et de soutien ont été menées de façon à les accompagner dans l'identification des appels pertinents et au montage des projets.

Sur la base de mots-clés, une veille est organisée afin d'identifier les appels à manifestation d'intérêt ou à projets d'intérêt pour l'École.

Action 3.2.2. Renouveler le cadre de l'accompagnement des carrières académiques

Afin de mieux accompagner la carrière des personnels académiques, une charte listant les grands principes et l'ensemble des mesures existantes ou à déployer a été approuvée par le conseil d'administration de décembre

2020. Elle permet notamment de s'adapter aux évolutions de l'établissement et d'accompagner les personnels académiques lors de moments clés de leur carrière (recrutement, déploiement de l'activité de recherche, réorientation, etc.). Elle articule 3 ambitions :

- l'attractivité : maintenir et renforcer la qualité des recrutements ;
- l'accompagnement des carrières : les dispositifs d'accompagnement proposés aux enseignants-chercheurs comprennent notamment :
 - un accompagnement renforcé des maîtres de conférences primo-recrutés durant les 3 premières années de carrière ;
 - le dispositif « Tremplin » pour les enseignants-chercheurs souhaitant s'investir davantage dans la recherche (dont deux enseignants-chercheurs ont bénéficié en 2022) ;
 - des possibilités de modulation ponctuelle de service, en accord avec le contrat d'investissement pédagogique ;
 - des congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) pour faciliter la reprise d'activités de recherche ou des reconversions ;
 - des aides à la mobilité, grâce au programme BOOSTER (cf. Objectif 3.3, Action 3.3.1 p.30) ;
 - des formations proposées en fonction des projets des enseignants-chercheurs ;
- les conditions de travail : un référentiel des services d'enseignement reconnaissant les différentes formes d'implications dans l'établissement et la prise en compte des nouvelles activités (mise en œuvre des DER et des années de recherche thématiques »).

La mise en place de la charte s'accompagne d'une campagne d'entretiens, débutée en janvier 2021 (à un rythme d'environ 15 par an sur 60 agents concernés) et poursuivie en 2022, avec chaque enseignant-chercheur ou enseignant, menés par la vice-présidente formation et le vice-président recherche. À ce jour, plus d'une vingtaine d'entretiens ont eu lieu avec un accueil favorable des personnels académiques.

En lien avec l'axe « attractivité », un bilan pluriannuel de l'endorecrutement est réalisé par discipline au niveau de l'établissement et au niveau national. L'endorecrutement a fait l'objet d'une discussion en conseil scientifique du 18 juin 2021 et une note proposant des recommandations aux comités de recrutement a été validée.

Indicateur. Taux d'endorecrutement

Définition	Il y a endorecrutement lorsqu'un docteur de l'établissement est recruté sur le poste de maître de conférences mis au concours ou lorsqu'un maître de conférences de l'établissement est recruté sur le poste de professeur des universités mis au concours.
Source	Rapport social unique

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs		Cumul de 2010 à 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul de 2015 à 2019	2020	2021	2022	Cumul de 2020 à 2022
Maîtres de conférences	Nombre de recrutés	21	1	2	5	2	5	15	2	-	4	6
	dont recrutements internes	6	1	0	0	1	1	3	2	-	1	3
	endorecrutement en %	29%	100%	0%	0%	50%	20%	20%	100%	-	25%	50%
Professeurs des universités	Nombre de recrutés	12	2	3	1	2	-	8	3	1	4	8
	dont recrutements internes	3	2	1	0	0	-	3	0	0	1	1
	endorecrutement en %	25%	100%	33%	0%	0%	-	38%	0%	0%	25%	13%

Action 3.2.3. Poursuivre le déploiement de la direction d'appui à la recherche et à l'innovation

La restructuration du service valorisation en Direction d'appui à la recherche et à l'innovation (DARE&I), débutée en 2019, a été poursuivie. Une directrice a été recrutée en septembre 2021 afin de poursuivre la mise en œuvre de cette restructuration de façon à accompagner les laboratoires de recherche dans le nouvel écosystème de l'Université Paris-Saclay et de renforcer l'accompagnement en matière de montage de projets de recherche et d'innovation.

En 2022, l'action s'est poursuivie avec la diversification des missions : affirmation du rôle de la DARE&I, prise en charge de la fonction fonctionnaire sécurité défense (FSD), renforcement de l'accompagnement au montage et au suivi de projets, notamment en lançant le recrutement d'un chef de projet cofinancé sur projets de recherche.

Objectif 3.3. Renforcer la dimension internationale de la recherche

Action 3.3.1. Poursuivre et valoriser les dispositifs de soutien des projets internationaux

L'établissement a mis en place au cours du dernier contrat des dispositifs pour soutenir des projets à l'international, complémentaires de ceux déjà existants (comme par exemple la campagne des professeurs invités). Il s'agit notamment du programme BOnus pour Opérations Stratégiques inTERnationales (BOOSTER) qui regroupe une série d'actions concertées avec un partenaire ciblé (telles que collaboration de recherche, mobilité étudiante et colloques) dans l'objectif d'avoir une approche globale, permettant un meilleur impact et l'optimisation des ressources. Un travail d'articulation avec les programmes de l'Université est mené par l'École. Le 1^{er} appel à projet a été lancé en juin 2019 pour accompagner des projets sur deux années et cinq projets ont été lauréats, leur exécution ayant été repoussée à fin 2021 en raison de la crise sanitaire, voir annulée quand les mobilités avec les établissements du pays partenaire étaient impossibles (Australie, Maroc, Canada). Un nouvel appel à projets a été lancé en avril 2022 et trois projets ont été retenus avec des partenaires en Italie, au Royaume Uni et en Australie pour un montant de 59 k€ sur deux ans.

Enfin, les quatre ENS et six IISER (Indian Institutes of Science Education and Research) ont obtenu un soutien pour un projet de 5 ans promouvant la coopération Franco-Indienne en formation et en recherche sur le thème des sciences du vivant et de la santé. Une subvention de 220 k€ pour l'ensemble du projet sur une durée de 5 ans a été obtenue en réponse à un appel à projets conjoint du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Axe 4. Améliorer les services rendus aux usagers

Objectif 4.1. Renforcer la personnalisation accompagnée des parcours d'études des normaliens

Le diplôme de l'École est construit autour de quatre compétences fondamentales (recherche, international, enseignement supérieur et pluridisciplinarité) et repose sur le principe de transversalité disciplinaire, favorisée par la personnalisation des parcours des normaliens. Cette personnalisation, en fonction des projets académiques et professionnels des normaliens, se décline :

- par différentes activités propres à chacune des quatre compétences énoncées,
- par une année spécifique de parcours,
- par la possibilité de mener des projets à l'interface de plusieurs disciplines selon plusieurs modalités (projet d'étude spécifique, projet interdisciplinaire collectif, projet de recherche pré-doctorale à l'intersection de plusieurs disciplines, etc.).

Action 4.1.1. Déployer des parcours de recherche thématique

S'appuyant sur son expertise sur des thématiques scientifiques prioritaires ou émergentes, l'École développe de nouveaux parcours transverses très fortement intriqués à la recherche et adossés à une année de recherche thématique :

- à la rentrée 2019, le parcours Intelligence artificielle, adossé à l'année de recherche en IA (ARIA) a accueilli ses premiers étudiants ; ce parcours bénéficie de l'expertise du parcours de 2e année de master Mathématiques, Vision et Apprentissage (MVA) ;
- en 2020, le parcours Technologie quantique a été déployé avec la mise en place de l'année de recherche en technologie quantique (ARTEQ, diplôme inter-établissement ENS et Université Paris-Saclay) ;
- en 2021, le nouveau parcours Recherche-crédation a été proposé aux normaliens, s'appuyant notamment sur l'expertise et les outils de la Scène de recherche.
- en 2023, une année de recherche thématique en sciences pour les transitions écologiques sera ouverte.

Enfin, le schéma d'études général des parcours recherche thématique, voté en conseil scientifique de septembre 2020, permet une souplesse pour la création de parcours de formation transverses, s'appuyant sur la richesse et la transversalité des équipes de recherche de l'École.

Depuis 2022, toutes les années de recherche thématique donnent lieu à un diplôme d'établissement et sont ouvertes aux étudiants extérieurs et en formation continue.

Parcours du diplôme	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
Recherche et international	Année de recherche pré-doctorale à l'étranger (ARPE)
Recherche et enseignement supérieur	M2 formation à l'enseignement supérieur (M2FESup)
Interface	Année de formation dans une autre discipline et/ou un établissement
Parcours "recherche thématique" créés	Année spécifique de parcours (ASP) correspondant
Intelligence artificielle	Année de recherche en intelligence artificielle (ARIA) - ouverture en 2020-2021
Technologies quantiques	Année de recherche en technologies quantiques (ARTEQ) - ouverture en 2020-2021
Recherche-crédation	Année de recherche en recherche-crédation (ARRC) - ouverture en 2021-2022
Sciences pour les transitions écologiques	Année de recherche en sciences pour les transitions écologiques - ouverture en 2023-2024

Indicateur. Normaliens dans les parcours "recherche thématique"

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	31/12/N
Nature précise des données de base	<p>Parcours du diplôme : la personnalisation des cursus des normaliens repose notamment sur le choix d'un parcours spécifique parmi plusieurs parcours de formation proposés dans le cadre du diplôme. Conformément au règlement du diplôme, chaque parcours se caractérise, entre autre, par la validation d'une "année spécifique de parcours" (ASP). Depuis 2019, l'École mène une politique de diversification des parcours en déployant des parcours "recherche thématique".</p> <p>Normalien : apprenant inscrit au diplôme de l'ENS Paris-Saclay :</p> <ul style="list-style-type: none"> - normalien élève : normalien sélectionné sur concours, fonctionnaire stagiaire ou normalien à titre étranger. - normalien étudiant : normalien sélectionné sur dossier. <p>Normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens inscrits en année spécifique des nouveaux parcours du diplôme déployés à partir de 2019, au cours de l'année N-1/N.</p>
Source	Application ADN - Accompagnement au diplôme des normaliens
Mode de calcul	Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique" : effectif des normaliens dans les parcours "recherche thématique" / effectif des normaliens en année spécifique de parcours en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Nombre de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	18	28	16			35
Taux de normaliens dans les parcours "recherche thématique"	/	6,6%	8,3%	6,1%			10%

Action 4.1.2. Poursuivre la valorisation des activités étudiantes dans le diplôme

La construction du lien entre la vie étudiante et la Scène de recherche est un enjeu qui a été poursuivi en 2022. Le soutien financier obtenu dans le cadre du projet Springboard (PIA4-ExcellenceS) permet à la Scène de recherche d'être un catalyseur de la vie et de l'ouverture du campus, et d'associer les normaliens aux actions, notamment à celles contribuant au débat public sur les transitions en cours.

D'autres actions ont été mises en œuvre en 2022, notamment la prise en compte des enjeux sociétaux comme l'environnement, la citoyenneté et les discriminations, en renforçant les liens avec les réseaux existants sur le plateau. Le diplôme est dans ce cadre un support approprié de mise en œuvre et de valorisation de ces actions (tutorats d'accompagnement de milieux sociaux défavorisés, cf. Action 2.3.1, p. 20 ; ateliers de médiation permettant de promouvoir la diversité sociale, de genre, etc.). La valorisation des actions extra-universitaires, notamment de type engagement associatif, est reconnue dans le diplôme de l'École au travers de sa coloration. Par ailleurs, lorsque le normalien propose un projet d'engagement humanitaire ou de solidarité d'une durée significative, reposant sur un accueil dans un organisme ou une institution, et permettant d'acquérir et/ou de développer des compétences du diplôme, l'établissement reconnaitra à partir de 2023 ce projet dans le diplôme de l'École en tant qu'année spécifique de parcours : année engagement normalien.

Action 4.1.3. Déployer une enquête d'insertion professionnelle

L'enquête d'insertion professionnelle des normaliens élèves et normaliens étudiants est réalisée par l'observatoire de la vie étudiante de l'Université Paris-Saclay depuis 2020. Trois enquêtes ont d'ores et déjà été déployées. Elles sont complétées pour les normaliens élèves par les données issues de l'enquête du suivi de l'engagement décennal qui donne aussi des informations sur l'insertion professionnelle des élèves.

Sur les 261 normaliens interrogés en 2022, un taux de réponse de 66% a été obtenu (contre 76% en 2021). Le taux d'insertion global à 9 mois est de 97% : 77% poursuivent en thèse, 16% sont en emploi, 2% ont créé une entreprise et 2% poursuivent leurs études hors doctorat.

Objectif 4.2. Construire une expérience étudiante positive au sein de l'École

Action 4.2.1. Renforcer l'accompagnement humain et financier dédié à la vie étudiante

L'accompagnement de la vie étudiante au sein de l'établissement bénéficie d'une attention particulière. Le budget « vie étudiante » des exercices précédents a été préservé en 2022 (CVEC complétée par la dotation « École »). Sur proposition de la présidence et après définition de l'enveloppe dédiée par le conseil d'administration, la ventilation de ce budget dédié à la vie étudiante reste sous la responsabilité des élus étudiants de la commission vie étudiante (CVE). Il convient par ailleurs de rappeler les budgets alloués à la culture, au sport, à la prévention, etc., qui participent du cadre de vie dont bénéficient les normaliens sur le campus. Des opérations de mécénat permettent également de financer des actions spécifiques (distributeurs gratuits de protections menstruelles, fonds de solidarité pour les étudiants internationaux en situation de précarité, etc.).

Depuis la rentrée 2022, le dispositif participatif de programmation de la Scène de recherche par les étudiants « La Scène est à vous ! » a été mis en place. Une fois par mois, les clés sont données aux associations étudiantes de l'ensemble des établissements de l'Université Paris-Saclay afin qu'ils s'emparent de la Scène comme espace d'expérimentation, de création et de programmation en tout genre en coordination notamment avec la Scène de recherche et la Diagonale de l'Université Paris-Saclay.

Outre l'accompagnement quotidien par les équipes pédagogiques des départements d'enseignement et de recherche, des moments d'intégration à l'échelle de l'École sont menés chaque année. Dans le cadre de la réorganisation de la direction de la scolarité, de la vie étudiante et des concours, un poste d'assistante vie étudiante a été créé en septembre 2022. Une mission de service civique pour mieux accompagner les actions de prévention autour de la santé a été proposée mais le recrutement n'a pas encore abouti.

Budget alloué à la vie étudiante, compte financier 2022

Produits 2022	115 846 €
CVEC 2021-2022	79 876 €
CVEC 2022-2023	35 970 €
Dépenses 2022	301 435 €
Amélioration de l'accueil des étudiants	25 612 €
Culture	81 243 €
Santé/prévention	99 756 €
Sport	18 066 €
Action sociale	12 349 €
Subventions aux associations	64 410 €

Action 4.2.2. Réaliser un diagnostic sur le vécu de la scolarité et de la vie étudiante

Une enquête portant sur le vécu de la scolarité à l'École, construite avec les normaliens, a permis en 2021, en dialogue avec les normaliens et les équipes des départements d'enseignement et de recherche, d'élaborer un plan d'actions prioritaires, sur les axes santé, sociabilités et scolarité, mis en place à partir de la rentrée 2021-2022. L'enquête a pu mettre en avant la nécessité d'un travail sur des modalités de communication plus efficaces à destination du public étudiant. Un format de type newsletter étudiante, regroupant et structurant l'ensemble des informations pratiques à destination des étudiants, a été mis en place en 2021-2022. L'évaluation réalisée en fin d'année 2022 a démontré la pertinence de continuer à déployer ce support de manière hebdomadaire.

Action 4.2.3. Développer les actions de sensibilisation à destination des normaliens

En 2022, l'École a poursuivi ses efforts en matière de prévention et de sensibilisation à destination des

normaliens, en proposant des formations aux étudiants élus ou engagés dans les associations, dont :

- la mise en place d'un « Kit de départ » des associations (obligations légales, gestion d'une association, etc.) ;
- les formations à l'hygiène alimentaire pour l'utilisation de la cuisine de la Kfet ;
- les formations à la gestion de projet et à la prévention lors des événements festifs et les risques associés ;
- les ateliers d'adaptation des événements festifs face aux contraintes (telles que les contraintes sanitaires liées à la Covid19) ;
- les formations et sensibilisations aux conduites et consommations à risques et aux violences sexistes et sexuelles.

En outre, la mise en œuvre du plan de prévention dédié aux violences sexistes et sexuelles (VSS) et aux comportements à risques élaboré en 2022, en lien avec les acteurs de la prévention de l'établissement et les représentants des étudiants, comprendra des actions de formation obligatoires pour les responsables étudiants « Violences sexistes et sexuelles » et pour les responsables de l'organisation des événements de rentrée (week-end d'intégration, week-end sportif en compétition, Gala).

Depuis 2022, tous les primo normaliens suivent deux formations obligatoires pendant la semaine de rentrée dite « Préambule », l'une sur la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et l'autre sur les comportements à risque (consommation d'alcool et de drogues).

Enfin, les personnels nommés « référent égalité » ou en position de manager ou de responsable ont également bénéficié d'actions de sensibilisation.

Action 4.2.4. Déployer le plan d'actions développement soutenable en lien avec l'Université Paris-Saclay

La volonté de l'ENS Paris-Saclay de s'engager en matière de développement soutenable a été actée par la signature, le 28 janvier 2022, de l'Accord de Grenoble ainsi que son annexe retraçant les 68 mesures que l'établissement a souhaité mettre en œuvre dans ce cadre. En décembre 2021, deux groupes de travail tripartites ont été constitués pour explorer à partir de janvier 2022, les solutions permettant la mise en œuvre des engagements de l'École autour des axes formation et recherche. Une feuille de route du plan d'action a été présentée le 2 juin 2022 au comité environnement puis a obtenu un avis favorable du conseil d'administration le 1^{er} juillet 2022. Ainsi plusieurs actions ont été lancées dès l'année 2022 et sont mentionnées ci-après.

Une première journée de sensibilisation à destination des normaliens, étudiants et personnels de l'ENS a ainsi été proposée le 1^{er} décembre 2022. Une fresque du Climat, une visite du bâtiment bioclimatique de l'École ainsi qu'une conférence de sensibilisation et d'information sur le développement durable à l'échelle de l'Université Paris-Saclay, tenue par Sophie Szopa, directrice de recherche au Laboratoire Sciences du Climat et de l'Environnement (LSCE) et vice-présidente Développement soutenable de l'Université Paris-Saclay, ont également composé cette journée.

Le groupe de travail « formation » a contribué sur plusieurs actions du plan DD&RS de l'établissement :

- la création d'ambassadeurs transition écologique par entité / domaine disciplinaire en 2023 dont la fiche mission a été proposée en comité environnement en novembre 2022 ;
- la construction d'une année recherche thématique en sciences pour les transitions écologiques pour développer un axe disciplinaire autour du développement durable dont l'ouverture est prévue pour la rentrée 2023-2024. Une première version du contenu de la formation a été présentée au comité environnement puis a reçu un avis favorable du conseil scientifique puis du conseil d'administration, respectivement lors des séances du 17 juin et du 1^{er} juillet 2022 ;
- la définition d'un référentiel de compétences en transitions écologiques pour l'enseignement et la recherche afin de transférer et intégrer les enjeux de la transition écologique au sein des formations.

Une proposition sera faite aux instances en 2023.

À l'échelle institutionnelle, un bilan des consommations d'énergie du bâtiment a été effectué, notamment dans le cadre du plan de sobriété énergétique de l'établissement. La première optimisation des systèmes bioclimatiques du bâtiment porte ses fruits en termes de consommation énergétique. Une communication en interne des mesures mises en place en faveur de la transition socio-écologique est prévue (cf. Action 1.2.3.)

Enfin, l'engagement de l'ENS Paris-Saclay dans la démarche de développement durable se déploie également par son adhésion au Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale et du développement durable dans l'Enseignement Supérieur (CIRSES), et par son inscription à la plateforme d'évaluation de la responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur (PERSEES), dans la perspective d'une labellisation par le référentiel DD&RS CPU-CGE (référentiel national commun issu de l'article 55 du Grenelle 1 de l'environnement de 2009).

Objectif 4.3. Développer une vie étudiante fédératrice et engagée

La vie associative tissée au sein de l'environnement cachanais était une force de l'identité normalienne et doit le rester à Gif-sur-Yvette. Cela suppose d'accompagner les normaliens dans sa redéfinition, en lien avec les autres établissements du plateau, tout en préservant ses valeurs, partagées entre les ENS. L'École veillera donc à poursuivre et valoriser les actions inter-ENS, tout en développant les manifestations et projets étudiants intégrateurs au sein de l'Université Paris-Saclay.

Action 4.3.1. Élaborer une nouvelle charte de la vie étudiante

La charte de la vie étudiante votée en 2020 en commission de la vie étudiante présentait les principes et les bonnes pratiques de cette vie étudiante, permettant ainsi d'encadrer les activités associatives et étudiantes au sein du campus de Gif. Une version enrichie d'éléments relatifs à la vie festive, à la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles et à la prévention des comportements à risques a été consolidée en 2022, en collaboration avec les représentants étudiants et associatifs. Elle s'applique dès 2023.

Action 4.3.2. Accompagner les doctorants dans la structuration d'une vie associative

Population spécifique au sein de l'École, les doctorants ont manifesté le souhait de participer davantage à la vie associative et institutionnelle de l'École, qui les a accompagnés dans la création de l'Association des doctorants de l'École normale supérieure Paris-Saclay (ADEPS). Cette association poursuit plusieurs objectifs, notamment :

- informer les doctorants sur la vie étudiante et administrative de l'École, par une réunion d'information à l'attention de tous les doctorants de l'École ;
- rapprocher les populations de doctorants entre elles, de manière transverse aux laboratoires de recherche ;
- augmenter la visibilité des doctorants dans les instances ;
- participer à la sensibilisation des normaliens sur le doctorat et le monde de la recherche ;
- sensibiliser des populations extérieures à l'École (collégiens, lycéens, etc.) aux études supérieures, au doctorat et au monde de la recherche.

Une demi-journée d'accueil de tous les doctorants exerçant sur le site de l'École a été organisée en novembre 2022, avec des présentations et des échanges en amphithéâtre, suivies d'un moment convivial. Outre la présentation de l'environnement recherche, à l'École et à l'Université Paris-Saclay, des présentations de services (RH, prévention...) et de l'ADEPS ont été faites.

Indicateur. Implication des normaliens dans la vie de l'établissement

Description et élaboration de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques Pourcentage
Date de la mesure	30/06/N au titre de l'année universitaire N-1/N
Nature précise des données de base	Participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N. Associations : nombre total d'adhésions dans les différentes associations de l'École signataires de la charte de la vie étudiante.
Source	Établissement Université Paris-Saclay
Mode de calcul	Taux de participation aux élections : normaliens et étudiants votant aux élections des différentes instances de l'ENS et de l'Université Paris-Saclay pour l'année N-1/N / ensemble des normaliens et étudiants inscrits sur les listes électorales en année N-1/N.

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Cible 2024
Instances de l'École (CA, CS, CVE)	14%	24%	22%	19%			20%
Instances de l'Université Paris-Saclay	8%	na	na	na			20%
Associations : nombre d'adhésions (BDE – BDS – CRANS)	2 201	816*	1 360	1 723			/

na : non applicable

* Dans le contexte de crise sanitaire, le bureau des élèves et les associations ont vu leur nombre d'adhérents baisser de manière drastique (255 adhérents au BDE contre 861 l'année précédente).

Annexe : Liste des structures de recherche

CB : Centre Borelli
CEPS : Centre d'économie Paris-Saclay
CRD : Centre de recherche en design
GERPISA : Groupe d'étude et de recherche permanent sur l'industrie et les salariés de l'automobile
IDA : Institut d'Alembert
IDHES : Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société
Farman : Institut Farman
ISP : Institut des sciences sociales du politique
LBPA : Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée
LMF : Laboratoire Méthodes Formelles
LMPS : Laboratoire de mécanique Paris-Saclay
LuMIn : Laboratoire Lumière, Matière et Interfaces
LURPA : Laboratoire universitaire de recherche en production automatisée
MSH : Maison des sciences de l'homme Paris-Saclay
PPSM : Laboratoire de photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires
SATIE : Systèmes et application des technologies de l'information et de l'énergie